



Déclaration liminaire au Comité Technique Ministériel du 4 mai 2018

Défense des droits collectifs, défense des instances, défense du service public !

**Madame la présidente,
Mesdames, messieurs,
Mes camarades,**

Plus de 500 000 fonctionnaires et agents publics étaient dans la rue le 22 mars dernier pour défendre le service public républicain, face à un projet gouvernemental de privatisation/suppression massives de missions, de livraison du citoyen à l'arbitraire préfectoral par la création d'un droit « souple », et d'attaque frontale du statut général des fonctionnaires pourtant garant de neutralité et d'égalité de traitement. Ainsi ceux qui pensaient que les agents publics étaient démobilisés, ceux qui croyaient que le moment était mal choisi, se sont trompés ! Y compris au sein de nos ministères où le taux de gréviste était en nette augmentation par rapport au 10 octobre 2017.

Le gouvernement doit donc maintenant revoir sa copie !

Défense des effectifs, maintien d'une chaîne ministérielle intégrant les DDI et les EP, opposition à toute suppression ou privatisation de mission, opposition à nous transformer en dernière génération de fonctionnaires, opposition aux mesures d'individualisation comme le CPF (compte personnel de formation) ou le RIFSEEP, défense du pouvoir d'achat et des carrières, tels sont les combats auxquels FO est attachée ! En témoignent nos récentes expressions [CONTRE toute privatisation du réseau routier national](#), [CONTRE le démantèlement du Cerema](#), et [POUR un Etat territorial](#) garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution.

Face à la surdité manifeste du gouvernement, et à son entêtement à vouloir dérouler son projet « démolition publique 2022 », FO appellera à la grève et à la mobilisation unitaire du 22 mai prochain au sein de nos ministères.

Dans ce très lourd contexte pour le service public républicain et les fonctionnaires, **les agents sont par ailleurs appelés à renouveler les instances représentatives le 6 décembre 2018.** Le qualificatif

« représentatif » est bien adapté pour ce qui concerne nos ministères avec un taux de participation de 75 % en 2014. Ce qui pourrait inviter d'aucuns à une certaine modestie et à une écoute plus attentive des représentants du personnel.

A l'aube de cette année électorale, **nous tenons à remercier l'ensemble de nos représentants dans les CT et CHSCT des services et établissements, devant lutter quotidiennement contre les entraves implicites ou explicites mises en œuvre par l'administration à l'exercice du droit syndical.** Pour autant, l'attente des agents vis à vis de leurs représentants est majeure, en témoignent les demandes d'information, de conseil et d'appui quotidiennement formulées auprès de nos représentants locaux et nationaux . En conséquence, **FO refuse par avance toute suppression d'instance – menaces planant sur les CHSCT suite aux ordonnances « Travail » - et dénonce la tentative d'atrophie de leur dimensionnement tel que proposé à l'avis du présent comité par l'administration à l'appui de la demande de l'ensemble des autres organisations syndicales.**

Dans l'esprit de recherche d'un compromis – tel que formalisé auprès de FO par les ministres – nous avons proposé en amont de ce CT un barème alternatif permettant de sauvegarder au mieux le nombre de représentants, FO rappelant que sa demande initiale est le maintien du barème de 2014. **Nous demandons ici la mise au vote de ce barème alternatif ainsi que de l'ensemble des amendements proposés par FO, pour que chacun puisse assumer ses responsabilités.**

Plutôt que de chercher à affaiblir les instances, FO appelle au contraire **au rétablissement des moyens nécessaires à l'exercice des mandats syndicaux et au bon fonctionnement des instances représentatives,** à tous les niveaux. Ces instances ne doivent pas être des chambres d'enregistrement. FO revendique en conséquence que des consignes soient données aux directeurs **pour prendre réellement en compte l'activité syndicale des représentants du personnel au travers du dialogue social dans la définition des objectifs leur étant fixé à titre professionnel, et leur rappeler l'importance du dialogue social local, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux.**

Enfin, au-delà des points inscrits à l'ordre du jour du présent CTM, instance qui se réunit désormais tous les 4 mois, FO a demandé l'inscription de 5 points:

- Régime indemnitaire des IAM et personnels issus des concours de déprécarisation intégrant le corps des ITPE – examen du projet de modification du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement
- Explication de la diminution du nombre de points de NBI au MTES (cf [courrier FO](#) du 3 avril 2018 au DRH)

- Mise en œuvre de la circulaire « droit souple » du 9 avril 2018 et son impact pour les services et personnels de nos ministères (en savoir plus [*ici*](#))
- Réorganisation des services de l'État en Guyane suite aux annonces locales (territoire de la République désigné comme pilote pour l'unification des administrations par le préfet, avec regroupement des BOP de fonctionnement et des ETP à sa disposition totale)
- Note de gestion « décroisement sécurité routière » phase 2 en réponse aux [*propositions d'amendements*](#) de FO

Sur ce dernier sujet en particulier, nous avons appris par le ministère de l'Intérieur que la note de gestion avait été signée le 23 avril, en rejetant l'ensemble de nos demandes d'amendements. Face à ce nouvel exemple d'arbitrage défavorable à l'intérêt des agents – suite d'une très longue série - nous avons questionné les cabinets des ministres pour savoir si leur administration agissait systématiquement en ce sens sur leur mandat ou suivant la volonté individuelle de certains membres de leur administration (message adressé consultable [*ici*](#)). Derrière une réponse (consultable [*ici*](#)) dont les circonvolutions illustrent la difficulté à justifier l'injustifiable, se dévoile une triste réalité : **nous disposons de la pire des administrations dans le pire des ministères !**

Nous ne saurions clore notre intervention **sans apporter notre soutien à l'ensemble des agents d'administration centrale**, subissant les effets d'une rupture de canalisation d'eau ayant entraîné la fermeture de l'ensemble de l'Arche. **Force Ouvrière adresse par ailleurs ses remerciements aux agents chargés de la logistique sans qui la continuité du service ne pourrait être assurée.**

Je vous remercie.